LES MEMBRES

FRANCE

La Cimade

MALI

Association malienne des expulsés (AME)

Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (Aracem)

Maison du migrant

MAROC

Caritas Maroc

Gadem (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants)

NIGER

Alternative Espaces Citoyens (AEC)

Association nigérienne de défense des droits de l'homme (ANDDH)

MAURITANIE

Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH)

SÉNÉGAL

Point d'accueil des réfugiés et immigrés (Pari) - Caritas Dakar

Réseau pour la migration et le développement (Remidev) du Congad

TUNISIE

Forum Tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)

LES MEMBRES ASSOCIÉS

ALGÉRIE

Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH)

Rencontre et développement CCSA

Réseau d'avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH)

CÔTE D'IVOIRE

Convention de la société civile ivoirienne (CSCI)

LOUJNA Tounkaranké

LOUJNA-TOUNKARANKÉ :
UN COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES AU MAGHREB ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

LE COLLECTIF LOUJNA-TOUNKARANKÉ réunit des associations d'Algérie, de Côte d'Ivoire, de France, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et de la Tunisie. Il combat les violations des droits humains fondamentaux dont sont victimes les personnes en migration. Issu d'un travail impulsé par La Cimade en 2009, il est baptisé Loujna-Tounkaranké en 2012 (de « comité » en arabe et « migrant / aventurier » en soninké).
Le collectif présente la particularité de réunir à la fois des associations de défense des droits humains et des associations d'assistance aux migrant·e·s au sein d'un même pays et seize associations de neuf pays différents.
Se réunir en collectif permet de mutualiser les compétences et de renforcer chaque association, mais aussi de porter conjointement une voix en faveur des personnes étrangères à l'échelle nationale et régionale.

UN CONSTAT COMMUN

Les personnes en migration subissent des violations graves de leurs droits dans et entre les pays des associations membres, ou aux frontières de l'Europe. C'est l'absence de mesures juridiques protectrices nationales et les politiques migratoires de l'Union européenne qui en sont à l'origine, mais aussi celles des États européens et leurs pressions sur les pays de départ et de transit pour qu'ils participent au contrôle de leurs frontières et à la gestion des « flux migratoires ».

MISSION

Le collectif travaille au renforcement de l'accès effectif aux droits des migrant·e·s (à travers le soutien juridique, l'assistance d'urgence), le changement de regard sur les migrations (à travers la sensibilisation) et la prise en compte des droits humains par les autorités nationales et régionales (à travers le plaidoyer). Le collectif travaille également pour la mise en œuvre effective du Protocole sur la libre circulation des personnes dans l'espace Cedeao.

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS CONJOINTES

Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre effective de politiques nationales migratoires respectueuses des droits fondamentaux des personnes migrantes à travers notamment :

- La collecte d'information concernant les violations des droits des migrant·e·s aux frontières ;
- La sensibilisation des parlementaires et décideurs sur les accords internationaux (Protocole de libre circulation de l'espace Cedeao, principe de non-refoulement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, etc.) et les entraves à leur application effective ;
- La sensibilisation des parlementaires et des gouvernements sur la situation des ressortissants nationaux à l'étranger pour l'amélioration des lois existantes ou l'élaboration de lois protectrices ;
- La sensibilisation sur les politiques migratoires européennes et les accords de coopération demandés par les États membres de l'UE pour la gestion des migrations, et leurs conséquences.

Communiquer, sensibiliser et alerter en cas de violations des droits avérées :

- Communiqués de presse, publications ;
- Interpellation des parlementaires et des décideurs ;
- Participation conjointe à des évènements internationaux, forum sociaux, sommets de la société civile, etc. ;
- Réalisation de films documentaires.

Le renforcement mutuel des compétences des associations du collectif :

- Échanges de professionnels et militants : envoi d'un membre en stage au sein d'une autre association pour observer, échanger ou travailler conjointement sur une thématique précise, dans le but d'améliorer les pratiques des associations.
- Échange d'analyses, d'information et de stratégies d'action communes, compte tenu de l'opacité des décisions et accords politiques entre les États européens et africains, et compte tenu de la dimension régionale des migrations.

POUR ALLER PLUS LOIN

Page de présentation du collectif :
lacimade.org/loujna-tounkaranke

CONTACTS

loujna.tounkaranke@gmail.com
Facebook : Loujna Tounkaranké
Twitter : @Projet_Loujna

ACTIVITÉS DES MEMBRES DANS LEURS PAYS

- **Accompagnement juridique et administratif des personnes** (AMDH, AME, La Cimade, Gadem, LADDH) ;
- **Accueil et assistance des personnes vulnérables** (AME, Aracem, Caritas Gao, Caritas Maroc, Pari, Rencontre et Développement) ;
- **Sensibilisation** (AEC, AME, Gadem) ;
- **Plaidoyer** (AEC, AMDH, AME, La Cimade, FTDES, Gadem, Remidev).

NOS SOUTIENS

AFD Agence Française de Développement
Evangelische Kirche im Rheinland
Brot für die Welt